



# VALROMEY-SUR-SERAN

Plan Local d'Urbanisme

## 5.2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAINE

PROJET ARRÊTÉ PAR DÉLIBÉRATION DU 07 JUILLET 2025  
PROJET APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU :

L'ensemble des zones U et AU sont soumises au droit de  
préemption urbain